

Conseil Communal

Séance du 31 mai 2010

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Approbation du compte communal – Exercice 2009.

Madame Brigitte AGNESSEN, receveuse régionale, présente les comptes ordinaire et extraordinaire de 2009. Le Conseil Communal approuve ces comptes qui se présentent comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	7.486.586,89	0,00	7.486.586,89
- Non Valeurs	27.227,19	0,00	27.227,19
= Droits constatés net	7.459.359,70	0,00	7.459.359,70
- Engagements	5.873.737,08	0,00	5.873.737,08
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.585.622,62	0,00	1.585.622,62
Droits constatés	7.486.586,89	0,00	7.486.586,89
- Non Valeurs	27.227,19	0,00	27.227,19
= Droits constatés net	7.459.359,70	0,00	7.459.359,70
- Imputations	5.729.874,82	0,00	5.729.874,82
= Résultat comptable de l'exercice	1.729.484,88	0,00	1.729.484,88
Engagements	5.873.737,08	0,00	5.873.737,08
- Imputations	5.729.874,82	0,00	5.729.874,82
= Engagements à reporter de l'exercice	143.862,26	0,00	143.862,26

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	0,00	3.596.476,08	3.596.476,08
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	3.596.476,08	3.596.476,08
- Engagements	0,00	5.767.624,17	5.767.624,17
= Résultat budgétaire de l'exercice	0,00	-2.171.148,09	- 2.171.148,09
Droits constatés	0,00	3.596.476,08	3.596.476,08
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	3.596.476,08	3.596.476,08
- Imputations	0,00	2.003.809,93	2.003.809,93
= Résultat comptable de l'exercice	0,00	1.592.666,15	1.592.666,15
Engagements	0,00	5.767.624,17	5.767.624,17
- Imputations	0,00	2.003.809,93	2.003.809,93
= Engagements à reporter de l'exercice	0,00	3.763.814,24	3.763.814,24

Au niveau de l'ordinaire, on peut constater une augmentation du boni par rapport à 2008 de plus de 400.000 €. Il y a donc une consolidation du boni et des finances communales de Vaux-sur-Sûre. On constate également une augmentation du boni à l'exercice propre qui s'élève en 2009 à 522.000 €. Le boni estimé était fixé au budget 2010 à 1.025.000 € soit des recettes en plus pour 560.000 €.

Nous constatons également une stabilisation de la charge des dettes.

Retenons également des Fonds de réserve ordinaire pour	157.000
extraordinaire pour	873.000
provision pour risques et charges	852.000
Total	1.885.000

⇒ Le compte 2009 confirme : « La gestion en bon père de famille des finances communales de Vaux-sur-Sûre et permet d'envisager l'avenir avec sérénité ».

2. Approbation du compte CPAS – Exercice 2009.

Le Conseil Communal marque son accord sur le compte 2009 du C.P.A.S.

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	586.938,76	0,00	586.938,76
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	586.938,76	0,00	586.938,76
- Engagements	505.460,15	0,00	505.460,15
= Résultat budgétaire de l'exercice	81.478,61	0,00	81.478,61
Droits constatés	586.938,76	0,00	586.938,76
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	586.938,76	0,00	586.938,76
- Imputations	486.732,13	0,00	486.732,13
= Résultat comptable de l'exercice	100.206,63	0,00	100.206,63
Engagements	505.460,15	0,00	505.460,15
- Imputations	486.732,13	0,00	486.732,13
= Engagements à reporter à l'exercice	18.728,02	0,00	18.728,02

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	0,00	1.017,02	1.017,02
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	1.017,02	1.017,02
- Engagements	0,00	1.017,02	1.017,02
= Résultat budgétaire de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Droits constatés	0,00	1.017,02	1.017,02
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	1.017,02	1.017,02
- Imputations	0,00	1.017,02	1.017,02
= Résultat comptable de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Engagements	0,00	1.017,02	1.017,02
- Imputations	0,00	1.017,02	1.017,02
= Engagements à reporter de l'exercice	0,00	0,00	0,00

La receveuse régionale présente quelques éléments relatifs à ce compte.

Le boni estimé au budget 2010 était de 25.000 €, soit des recettes en plus pour plus de 55.000 €.

3. Modification budgétaire ordinaire n° 1 : approbation.

La modification budgétaire n° 1 (ordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes 7.609.789,01 €

Dépenses 6.287.851,30 €

Excédent 1.321.937,71 €

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 1 (ordinaire).

4. Modification budgétaire extraordinaire n° 2 : approbation.

La modification budgétaire n° 2 (extraordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes 6.432.605,81 €

Dépenses 6.192.566,33 €

Excédent 240.039,48 €

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 2 (extraordinaire).

5. Avis sur les comptes des Fabriques d'Eglises.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur les comptes des Fabriques d'Eglises pour l'exercice 2009. Ils se présentent comme suit :

Fabrique d'Eglise	Recettes	Dépenses	Boni	Intervention communale
Chenogne	13.616,18	11.201,51	2.414,67	4.351,00
Morhet	12.084,71	11.731,11	353,60	8.433,26
Houmont	36.321,01	32.507,49	3.813,52	1/5 de 5.822,56 = 1.164,51 (ordinaire) 1/5 de 19.358,46 = 3.871,69 (extraordinaire)

6. Marchés publics d'emprunts : reconduction du marché fondé sur l'article 17, § 2, 2°, b : adoption du mode de passation.

Le Conseil Communal accepte la reconduction du marché, passé en 2008 par appel d'offres général, relatif à la conclusion des emprunts pour le financement des investissements repris dans le budget 2010.

Marché attribué à Dexia en 2008 et reconduit en 2009 avec Dexia.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité avec Dexia Banque.

7. Marchés publics : fixation des conditions du marché – Dépenses extraordinaires inférieures à 5.500,00 euros HTVA (Ajout d'articles budgétaires).

En janvier, le Conseil Communal a marqué son accord quant au mode de passation par procédure négociée sans publicité pour les acquisitions faisant l'objet des crédits inscrits à certains articles du budget extraordinaire pour des dépenses limitées à 5.500 € hors TVA. Aussi, il convient d'étendre la procédure accordée au Collège à 3 nouveaux articles prévus dans la modification budgétaire extraordinaire.

8. Création d'une crèche communale à Vaux-sur-Sûre : adaptation du dossier adjudgé.

Pour rappel :

- Suite à un appel à projets dans le cadre du financement alternatif de certains investissements d'intérêt public, la Commune de Vaux-sur-Sûre a rentré un projet de création d'une crèche mi-2007. Coût estimatif : 911.735 €.
On précisait notamment que l'étage comprenait une cantine scolaire.
- Le 20 mai 2008, on notifie à la Commune que le Gouvernement Wallon a retenu notre projet et a fixé le montant plafond de l'intervention de la Région Wallonne à 650.000 €.
- Suivent 2 réunions plénières afin d'adapter le projet définitif et ce en fonction notamment de l'avis de l'ONE, de l'AFSCA et de la Région Wallonne → ajout d'un ascenseur, ...
- Approbation du dossier définitif au Conseil Communal en mai 2009.
Estimation du coût : 1.170.000 €. Soit plus de 200.000 € d'augmentation.
- Adjudication à Grandjean pour 1.138.814,44 €.
- Info d'octroi d'un subside de 511.270 € soit une diminution de 138.730 €, et ce parce que présence de la cantine scolaire (→ 25% du projet) (alors que cela n'occasionnait rien dans le projet retenu).

⇒ Suite à une réunion à la Région Wallonne et afin de redispser du subside de 650.000 €, voici ce qui est proposé au Conseil Communal :

- Ne pas utiliser la crèche pour y installer la cantine (actuellement elle est au Bar à Thym et elle y restera. De plus, cela fonctionne bien ainsi).
- Compte tenu de l'augmentation des naissances dans la commune, de l'augmentation de la population ; vu la diminution importante des gardiennes à domicile sur notre territoire ; vu les demandes de place qui arrivent et qui vont augmenter de par ces divers éléments :

le Conseil Communal:

- Affecte l'étage de la crèche à des places supplémentaires (mise en œuvre de celle-ci en fonction des places subsidiées par l'ONE) ;
- Adapte les plans de l'étage à cette fonction de crèche ;
- Sollicite de la Région Wallonne l'adaptation du subside octroyé au montant plafond de 650.000 € (le montant des travaux attribué n'étant pas modifié).

9. Intervention d'urgence sur la route Sibret – Chenogne : approbation de l'avenant n° 1.

Il a été proposé par la Direction des Services Techniques un autre type de revêtement pour la remise en état de la voirie Sibret-Chenogne sur le tronçon situé Virée-du-Renard. Le Conseil Communal approuve un avenant n° 1 du marché « Intervention d'urgence sur la voirie Sibret-Chenogne » arrêté à la somme de 18.681,83 €.
Le montant total est dès lors fixé à 185.878,06 € TVAC.

10. Travaux de menuiseries extérieures à l'Eglise de Morhet : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Etant donné la nécessité de remplacer la porte de la sacristie et de placer de nouvelles menuiseries extérieures devant les vitraux afin de les protéger, le Conseil Communal approuve le remplacement de cette porte et de ces menuiseries, ainsi que les conditions du marché avec 2 variantes : Aluminium ou Afzelia.

Montant estimé : 20.000 € TVAC.

Financement : fonds de réserve extraordinaire.

Mode de passation : procédure négociée sans publicité.

11. Aménagement des abords de la salle PISQ à Vaux-sur-Sûre : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

Vu la nécessité de disposer d'aménagements adéquats aux abords de la PISQ de Vaux-sur-Sûre et d'avoir un parking utile à la salle, à la commune, et aux garderies, le Conseil Communal approuve le cahier spécial des charges, l'avis de marché, les plans et le montant estimé du marché « Aménagement des abords de la salle PISQ à Vaux-sur-Sûre ».

Montant estimé du marché : 91.157,77 € TVAC.

Mode de passation du marché : adjudication publique.

Financement : par emprunt.

12. Marché des travaux de pose d'installations d'éclairage public – recours à une centrale de marchés : décision de principe.

Le Conseil Communal prend une décision de principe quant à un recours à une centrale de marché constituée par l'intercommunale INTERLUX pour les travaux de pose d'installations d'éclairage public pour une durée de trois ans.

13. Echange de terrains entre la Fabrique d'Eglise de Rosières et la Commune de Vaux-sur-Sûre : approbation du projet d'acte.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école au centre du village de Rosières, le Conseil Communal décide d'échanger des terrains agricoles contre un terrain appartenant à la Fabrique d'Eglise de Rosières, et situé au centre du village.

Echange de 3 pâtures, appartenant à la Fabrique d'Eglise de Rosières, sises au lieu-dit « A Champs Bret » d'une contenance totale de 1 ha 28 a 22 ca contre des terres communales sises

au lieu-dit « Aux hêtres d'hôtel » d'une contenance totale de 9 ha 18 a 72 ca. Echange sans soulte selon rapport d'expertise. Frais à charge de la Commune.

14. Echange de terrains entre la Fabrique d'Eglise de Bercheux et la Commune de Vaux-sur-Sûre : approbation du projet d'acte.

Dans le cadre du projet de construction d'une zone multisports au centre du village de Bercheux, le Conseil Communal décide d'échanger des terrains agricoles contre un terrain appartenant à la Fabrique d'Eglise de Bercheux, et situé au centre du village. Echange d'une pâture sise au lieu-dit « Bercheux » d'une contenance de 45 a 95 ca appartenant à la Fabrique d'Eglise, contre une contenance communale de 4 ha 70 a. Echange sans soulte selon rapport d'expertise. Frais à charge de la Commune.

15. Règlement communal pour soutenir la lutte contre les plantes invasives : approbation.

Règlement proposé par les Contrats de rivière Haute-Sûre et Ourthe (et soutenu par la Province) afin, notamment, de sensibiliser la population aux dangers de ces plantes. Un règlement régional est en cours de préparation. Le Conseil Communal approuve ce règlement.

16. Convocations aux Assemblées Générales Ordinaires des Intercommunales : approbation des ordres du jour.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées Générales:

- d'Interlux et Sofilux du vendredi 11 juin 2010 à Libramont,
- de Telelux du vendredi 25 juin 2010 à Transinne,
- de Idelux, Idelux-Finances et AIVE du mercredi 23 juin 2010 à Redu,
- de Vivalia du mardi 29 juin 2010 à Bertrix,
- de la Terrienne du Luxembourg du vendredi 18 juin 2010 à Marloie.

17. Cahier des charges pour la location du droit de chasse pour les propriétés situées sur l'ancienne Commune de Vaux-lez-Rosières (Planchipont – Lot de 186 Ha 43 a) : approbation.

Le Conseil Communal approuve ce cahier des charges. Location de gré à gré avec l'adjudicataire précédant et augmentation du prix à l'hectare (passage de 13 € à 30 €), durée : 10 ans.

18. Approbation du cadre du personnel.

Etant donné la nécessité d'adapter le cadre du personnel (du 07/08/1998) aux besoins réels et suffisants pour le bon fonctionnement de tous les services communaux, le Conseil communal approuve les nouvelles structures du personnel administratif, technique et ouvrier, auxiliaires

professionnelles et du personnel de la prochaine crèche communale (hors APE et jobs subsidiés).

Approbation de la Région Wallonne et des syndicats sur cette proposition.

Cela est nécessaire pour procéder à la statutarisation de certains membres du personnel contractuel (5 personnes).

19. Conditions de nomination de membres du personnel (deux employés et trois ouvriers).

Le Conseil Communal approuve ces conditions pour la nomination :

- de deux employés D6 (un aux Marchés Publics, Comptabilité et un à l'Urbanisme)
- d'un ouvrier qualifié D4
- de deux ouvriers E2.

Cela permettra de régulariser la situation des membres de notre personnel au service de notre Commune depuis 10 à 20 ans.

HUIS-CLOS

La séance est levée.